



N° d'affichage :  
SEC/2018/02/SEC/2018/04/02  
COMMUNE DE DESHAIES  
Conseil Municipal du 23 Mars 2018

Membres en exercice :	27
Membres présents :	18
Suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	18
Votes Contre :	1
Abstention :	1

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Mars 2018, suite à la convocation du 15 mars, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 6ème et 7ème adjoint), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, CARENE (née VALLUET) Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix (Conseillers municipaux).

**Absents excusés :** PHILÉTAS Christina (Procuration à Monsieur GUILLAUME Alphonse), MORVAN Philippe (Procuration à Madame BARRE Augustina), MATHIASIN Max, MOBETIE Marie-France (conseillers municipaux).

**Sont absents :** GOUBIN Fred, MOUILA Gladys, SABAS Sydney, GAMIETTE Liliane, JEAN (née SABAS) Lydie, (5ème adjoint, conseillers municipaux).

**Secrétaire de séance :** Julien GAMIETTE.

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture

Deshaies, le 26/03/2018

Le Maire

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU COMPTABLE « BUDGET PRINCIPAL »**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice
- la situation à la fin de la gestion,
- les résultats au titre du budget.

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, paraissent régulières et suffisamment justifiées,



DELIBERATION n° 13..  
N° d'Inscription au Registre  
- 18 / 02 / 13 -

N° d'affichage :  
SEC/2018/02/SEC/2018/04/02  
COMMUNE DE DESHAIES  
Conseil Municipal du 23 Mars 2018

Compte tenu de l'obligation faite aux communes de se prononcer sur le compte de gestion avant l'approbation du compte administratif correspondant,  
Considérant que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi NOTRÉ en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de la Trésorière Municipale pour l'année 2017,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Municipal, avec le compte administratif tenu par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à la MAJORITÉ (1 Opposition, 1 Abstention).

**Article 1 :** D'ADOPTER le compte de gestion « Budget Principal » du trésorier Municipal pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2017.

**Article 2 :** Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 26 mars 2018

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour expédition conforme.

Le Maire  
  
Jeanny MARC  
